



Acte de notoriété

Par Mell

Bonjour, voilà bientôt 6 mois que j'ai perdu mon papa. Avec mon frère et ma sœur nous attendons que le notaire nous fasse l'acte de notoriété afin de débloquer les différentes assurances auxquelles il a souscrit pour pouvoir payer les pompes funèbres... enfin bref. Pourquoi ne veut elle pas nous le délivrer alors que tout les enfants ont bien signé le document? En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est le notaire qui peut vous répondre.
Vous auriez dû déposer une déclaration de succession dans les 6 mois du décès, il y a sans doute une difficulté dont vous n'avez pas pris connaissance ou conscience.
Y a-t-il un doute sur les héritiers ?
Y a-t-il des provisions non versées au notaire ?

Par Mell

En fait elle nous a dit qu'il fallait que tout les héritiers signe le papier. Notre papa a eu deux enfants d'une précédente union. Il fallait donc qu'ils signe le papier. Maintenant la notaire nous dit qu'elle nous fera pas l'acte car elle n'est pas payé pour l'instant ou je ne sait pas quoi.... on se sent complètement perdu et on ne sait pas quoi faire. Car les assurances nous demande l'acte pour débloquer les fonds....

Par yapasdequoi

S'il manque des signatures ou bien des fonds pour payer le travail du notaire, c'est logique que rien n'avance.
Si vous voulez débloquer la situation, il faudrait savoir exactement ce qui cloche.

Ces enfants d'une précédente union sont aussi héritiers. Le notaire a-t-il envoyé une "sommation d'opter" ? Mais s'il n'est pas payé pour le faire, il va attendre, et vous aussi.

Par Mell

Les enfants ont bien signé le papier. De ce côté là tout les héritiers son compter. Elle nous a dit que comme c'était une petite succession, qu'il n'y avait "rien" elle se paierais qu'à la fin.... elle avait l'air dire très compréhensive quand on l'a rencontrée mais finalement avec le temps... Ça n'est plus ça. En tout cas je vous remercie pour vos réponses et le temps que vous avez pris à me répondre.
Bonne soirée à vous.

Par yapasdequoi

Vous pouvez peut être vous "cotiser" tous pour payer le notaire et finalement débloquer les comptes ?
Si la succession est si "petite", le notaire n'est pas forcément obligatoire.
Un porte-fort pourrait être la solution si vous êtes d'accord entre héritiers.